



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°815) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES BERLIOZ ET POLE
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION «
RAINBOW SYMPHONY ORCHESTRA » A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-339
EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Rainbow Symphony Orchestra » représentée par sa présidente, Madame Juliette BELLIARD, domiciliée 63 rue Beaubourg, 75003 Paris, d'organiser des répétitions en salle Berlioz, les 10 et 24 septembre, 1^{er} octobre, 5 et 26 novembre et 10 décembre 2022 et les 7 janvier, 11 février, 4 mars et 6 mai 2023 de 10h00 à 13h00, et de 14h45 à 17h45 ; au Pôle Documentaire, le 28 janvier et 3 juin 2023 de 10h00 à 13h00 et de 14h45 à 17h45 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Rainbow Symphony Orchestra » représentée par sa présidente, Madame Juliette BELLIARD, domiciliée 63 rue Beaubourg, 75003 Paris, une convention de location de salle, pour un montant de 1 848 € TTC (mille huit cent quarante-huit euros) pour les frais de location, afin d'organiser des répétitions en salle Berlioz, les 10 et 24 septembre, 1^{er} octobre, 5 et 26 novembre et 10 décembre 2022 et les 7 janvier, 11 février, 4 mars et 6 mai 2023 de 10h00 à 13h00, et de 14h45 à 17h45 ; au Pôle Documentaire, le 28 janvier et 3 juin 2023 de 10h00 à 13h00 et de 14h45 à 17h45 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN